

# CAP ASSISTANT TECHNIQUE EN MILIEUX FAMILIAL ET COLLECTIF

## RECOMMANDATIONS POUR LE CCF

### 1- Principes généraux pour l'évaluation en établissement

Les professeurs assurant la formation professionnelle construisent les situations et évaluent les élèves, apprentis ou stagiaires de formation continue en associant des professionnels et en se conformant à la définition des épreuves.

L'évaluation se déroule sur le temps de formation pratique.

Certaines compétences et certains savoirs sont obligatoirement évalués (voir définition de l'épreuve) d'autres peuvent être mobilisés sans être évalués.

Les élèves, apprentis ou stagiaires évalués sont informés de la date du CCF, une nouvelle date est proposée à celui qui serait absent, une date butoir sera fixée au plus tard fin mai.

Les documents utilisés sont ceux validés au niveau académique par l'inspecteur SBSSA.

Les situations d'évaluation élaborées et les fiches de notation sont tenues à la disposition de l'IEN SBSSA.

**Documents conservés dans l'établissement et archivés pendant 1 an** : dossier individuel d'évaluation, appréciations relatives à la formation en milieux professionnels familial et collectif, situations d'évaluation.

### 2- Evaluation EP1 en établissement (coefficient 6 + 1 pour la PSE)

Le CCF se déroulera au cours de la deuxième année de formation après la dernière PFMP pour prendre en compte les appréciations et pondérer la note proposée. La situation d'évaluation est construite autour de **plusieurs activités** relevant du contexte familial et d'une durée comparable à celle d'une intervention en milieu professionnel. Les documents à utiliser sont ceux validés au niveau académique.

**Un professionnel est obligatoirement associé à l'épreuve EP1** : il participe

- soit à l'élaboration et/ou la validation de la situation d'évaluation,
- soit à l'évaluation des élèves.

### 3 – Evaluation EP2 (coefficient 6)

Les deux situations d'évaluation se déroulent en 2ème année de formation et sont d'égale valeur.

#### 3-1 en établissement

Elle portera sur les compétences et savoirs relatifs aux activités de production alimentaire et entretien du linge, des vêtements. La situation d'évaluation peut être organisée en deux séquences (une par type d'activité).

Les documents à utiliser sont ceux validés au niveau académique.

#### 3-2 en structures collectives

Le tuteur évalue le stagiaire au cours des activités qui lui sont confiées, à l'aide du document validé au niveau académique et fourni par l'établissement. Une proposition de note sera établie avec le tuteur, le responsable et un enseignant intervenant dans la formation.

#### 4 – Constitution du dossier d'évaluation

Le dossier d'évaluation est constitué d'une **page format A3**, avec comme page de garde la fiche synthèse de proposition de notes des épreuves EP1 et EP2 (voir document à télécharger).

A l'intérieur de ce dossier doivent se trouver les documents suivants :

- le dossier EP1 (voir document à télécharger Epreuve EP1 en CAP ATMFC): une feuille **recto-verso** constituée :
  - au recto : de la page de présentation de l'épreuve
  - au verso : de la fiche d'évaluation de l'épreuve
- la situation d'évaluation EP1
  
- le dossier EP2 : deux feuilles **recto-verso** :
  - Dossier EP2 en centre de formation (voir document à télécharger EP2 en centre de formation) :
    - Au recto : page de présentation de l'épreuve
    - Au verso : fiche d'évaluation de l'épreuve
  - la situation d'évaluation EP2 :
    - la situation relative à l'entretien du linge et des vêtements
    - la situation relative à la production alimentaire
  - Dossier EP2 en milieu professionnel (voir document à télécharger EP2 en milieu professionnel) :
    - Au recto : page de présentation de l'épreuve
    - Au verso : fiche d'évaluation de l'épreuve
  
- Le bilan des PFMP en milieux familial et collectif
  
- La photocopie de la fiche d'appréciation des PFMP en milieu familial de terminale (extraite du livret de suivi), justifiant une éventuelle pondération de la proposition de note.